



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1323 du 10 JANVIER 2018

Le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a prêté serment en présence du Chef de l'Etat

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a assisté ce mercredi 10 janvier 2018, au Palais de la Présidence de la République, à l'Audience de Prestation de Serment du nouveau Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), M. N'golo Fatogoma COULIBALY.

Cette Audience présidée par le Président de la Cour des Comptes, M. DIOMANDE Kanvaly, et délocalisée pour la circonstance au Palais de la Présidence de la République, a consisté en l'ouverture de l'Audience par le Président de la Cour des Comptes, les réquisitions du Procureur Général près la Cour Suprême, Mme Paulette BADJO, la lecture du décret N° 2017 – 478 du 20 juillet 2017, portant nomination de M. N'golo Fatogoma COULIBALY en qualité de Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et la Prestation de Serment de celui-ci.

Intervenant à cette occasion, le Procureur Général près la Cour Suprême, Mme Paulette BADJO, a salué la présence du Président de la République à cette Audience. Une présence qui, selon elle, « honore grandement » la Cour des Comptes et la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

Elle a profité de l'occasion pour rappeler quelques-unes des missions dévolues à cette Institution (HABG) avant de retracer le parcours universitaire et professionnel de M. N'golo Fatogoma COULIBALY, ancien Médiateur de la République.

Pour terminer, elle a adressé ses « chaleureuses félicitations » au nouveau Président de la HABG pour cette « haute et grande promotion » avant de prier le Président de la Cour des Comptes de donner « acte » du Serment de M. N'golo Fatogoma COULIBALY et de le renvoyer à l'exercice de ses fonctions.

Prenant la parole à son tour, le Président de la Cour des Comptes a tenu à exprimer au Chef de l'Etat, la « profonde gratitude » de la Cour pour avoir classé au rang des priorités en 2018, l'installation effective de la Cour des Comptes, consolidant ainsi le système de contrôle des finances publique en Côte d'Ivoire. Il l'a également remercié pour sa présence effective à la présente Audience qui est la toute première de la Cour des Comptes après son installation, le lundi 08 janvier 2018, et pour avoir autorisé la tenue de celle-ci au Palais de la Présidence de la République.

Pour le Professeur DIOMANDE Kanvaly, l'installation de la HABG après celle de la Cour des Comptes « illustre éloquemment » la ferme volonté du Président Alassane OUATTARA de doter notre pays d'Institutions fortes et crédibles, dédiées à la bonne gouvernance.

S'adressant au Président de la HABG, il a dit s'associer à l'hommage que le Procureur Général près la Cour Suprême venait de lui rendre et l'a félicité pour cette marque de confiance du Chef de l'Etat.

Pour terminer, le Président de la Cour des Comptes a adressé au Président de la HABG, ses vœux de réussite et lui a donné « acte » de son Serment en le renvoyant à l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Notons que la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a été créée par l'Ordonnance N° 2013 – 660 du 20 septembre 2013 dans l'objectif de promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption dans notre pays.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Eric Dro Diomandé, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci